



Avis de Soutenance

Madame Marie JUNQUA

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Esquisse d'un droit processuel du travail à travers l'étude des règles processuelles et institutionnelles propres au règlement des conflits du travail

dirigés par Madame Lise CASAUX-LABRUNEE

Soutenance prévue le **vendredi 15 septembre 2023 à 14h30**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle MQ 212

Composition du jury proposé

Mme Lise CASAUX-LABRUNEE	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
M. Sébastien TOURNAUX	Université de Bordeaux	Rapporteur
M. Franck PETIT	Université Aix-Marseille	Rapporteur
M. Frédéric GUIOMARD	Université Toulouse Capitole	Examineur
M. Lionel MINIATO	Institut national universitaire Champollion	Examineur
Mme Liza VEYRE	Université de Reims Champagne-Ardenne	Examinatrice

Mots-clés : Justice du travail, Droit processuel, Droit spécial, Accès à la justice, Procès équitable, Contentieux

Résumé :

La crise de confiance, de croissance et de conscience que traverse la justice institutionnelle depuis plusieurs années a conduit les pouvoirs publics à réformer, par touches successives, le système judiciaire français. Ces réformes affichent un même objectif : améliorer la qualité de la justice en la modernisant et en la simplifiant. La diversité juridictionnelle et procédurale y est présentée comme un facteur de complexité pour les justiciables, tandis que l'unification des juridictions et l'harmonisation des procédures seraient gages de bonne justice. Ce phénomène d'osmose entre droit commun et droit spécial du procès questionne la diversité et les particularités de la justice du travail. Ces spécificités ont-elles un effet positif ou négatif sur le fonctionnement de la justice du travail ? Sont-elles des facteurs de crise, de dysfonctionnement ou, au contraire, servent-elles la qualité de la justice du travail ? La thèse formule l'hypothèse selon laquelle le droit processuel, en tant que droit servant, doit s'adapter aux exigences du droit substantiel qu'il met en œuvre. Le droit du travail étant en recherche constante d'équilibre entre des parties ayant a priori des intérêts divergents, la thèse propose l'ébauche d'un droit processuel du travail – entendu comme ensemble normatif composé de règles processuelles particulières dérogatoires au droit commun du procès – qui favoriserait un règlement plus équitable des conflits du travail, par nature déséquilibrés. En amont du procès, un tel droit permettrait de faciliter l'accès des salariés à la justice du travail et de lever les obstacles auxquels ces derniers sont souvent confrontés lorsqu'ils entendent faire valoir leurs droits en justice. En cours d'instance, un tel droit processuel du travail permettrait également, sur bien des aspects tant institutionnels que procéduraux, de rendre le procès du travail plus équitable qu'il ne l'est aujourd'hui.